## Monsieur le directeur,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de l'association Régie Service 13, et en réponse à votre demande faite dans le cadre de votre assignation devant le tribunal de Grand Instance de Marseille qui a ordonné l'ouverture d'un redressement judiciaire en date du 02 septembre 2009, nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières qui figurent dans les états qui sont joints à la présente attestation.

Ces documents établis par votre association (à l'exception des relevés bancaires), font ressortir :

Un soldo global pour les relevés bancaires en date du 31 octobre 2009 d'un montant de

+ 55,469 ouros.

Un solde global pour les relevés bancaires en date du 2 novembre 2009 d'un montant de

+ 941.743 euros.

→ Des créences clients au 31 octobre 2009 d'un montant de + 414,982 euros.

Une delle fournisseur au 31 octobre 2009 d'un montant de . 67 913 euros.

Des dettes fiscales et sociales au 31 octobre 2009 d'un montant de - 132.890 euros.

Des subventions de l'état à recevoir au 31 octobre 2009 d'un montant de 194.922 euros.

Les fonds propres Issus des comptes arrêtés au 31 décembre 2008 (et certifiés) s'élèvent à

+ 1,353,419 euros.

Il nous apparlient d'attester les éléments ainsi déterminés.

Notre intervention, qui constituent ni un audit, ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Nos travaux ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues